DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Pakistan | E-Visa (Tourisme)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après la sortie prévue** du pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

NB : Notre agence ne peut pas être intermédiaire dans le cadre d'une demande de e-visa Pakistan avec un passeport hors-UE ou un titre de voyage pour réfugié.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- De face, sans sourire, le visage dégagé sans lunette, sur fond blanc.
- De bonne qualité.
- **De moins de 6 mois** (les autorités peuvent comparer la photo avec celle de votre passeport : si la photo est identique et que votre passeport a plus de 6 mois, elle sera rejetée).

☑ **1 Fiche simplifiée d'informations (en scan-couleur ou photo ou copie) disponible en document à télécharger ci-joint :**
- À imprimer, remplir et nous transmettre.
- Ces informations nous permettront de demander votre e-visa.
- **Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez indiquer vos informations dans votre email d'envoi des documents.**

☑ **1 Lettre d'invitation nominative (en scan-couleur ou photo ou copie) :** fournie par une agence de voyage au Pakistan agrée par le Département du tourisme.

☑ **1 Scan de la carte d'identité recto-verso (ou page d'identité du passeport) du SIGNATAIRE de l'invitation :** fournie par une agence de voyage au Pakistan agrée par le Département du tourisme.

☑ ***Supplément pour passeports non-français d'UE et Suisse :*** 1 Scan d'un justificatif de domicile (facture nominative).

☑ ***Suppléments pour les mineurs :***
- 1 Scan d'un acte de naissance du mineur (le livret de famille n'est pas accepté).
- 1 Scan des pièces d'identité des 2 parents.
- 1 Scan d'une autorisation de voyage signée par les 2 parents (disponible en document à télécharger ci-joint).

+ Si un parent a la nationalité pakistanaise : 1 Scan recto-verso de sa carte d'identité pakistanaise.

☑ ***Attention :*** Le e-visa de tourisme est dédié à un séjour touristique. Pour tout autre type de séjour (affaires, trekk, ONG, autre) ce e-visa peut être refusé.